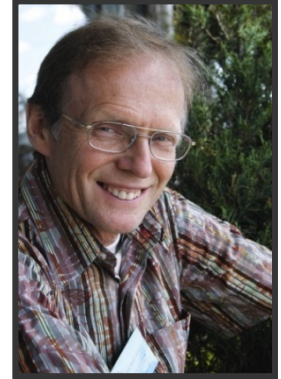


Nos taxes foncières comme levier économique

La révision du Programme de remboursement de taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers presse, car ceux-ci continuent de voir leur fardeau fiscal augmenter à un rythme soutenu depuis dix ans. L'appétit des municipalités semble insatiable envers une catégorie de contribuables, les propriétaires de lots boisés, qui bénéficient peu des services municipaux, mis à part l'entretien des chemins.



Nous venons tous de recevoir notre compte de taxes de notre municipalité pour l'année 2012 et les chiffres ne trompent pas: le fardeau fiscal assumé par les propriétaires forestiers a crû de plus de 100 % entre 2000 et 2010. Dans certaines municipalités, la valeur des comptes de taxes foncières a même triplée! Il y a dix ans, les propriétaires de l'Estrie ont été les premiers à subir des hausses qui aujourd'hui touchent plusieurs régions forestières.

Après plus de douze ans de représentations politiques, nous nous sommes donc réjouis l'année dernière de la décision de Mme Nathalie Normandeau, alors vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune, de réviser le programme qui permet aux propriétaires forestiers d'obtenir des crédits de taxes en échange de travaux sylvicoles réalisés sur leurs propriétés, jusqu'à la hauteur de 85 % de la valeur de leur compte de taxes foncières. Ce programme n'a pas vu le taux de ses crédits indexé ni la liste des travaux admissibles révisée depuis 1998.

Toutefois, les travaux devant mener à l'amélioration de ce programme avancent lentement et nous devons, propriétaires et producteurs forestiers, poursuivre les représentations auprès des députés et ministres dans les prochains mois pour expliquer les enjeux liés à ce dossier. Ce sujet sera forcément abordé lors des assemblées que notre organisation tiendra ce printemps dans l'ensemble des régions du Québec.

Pourtant, ce type de programme gouvernemental constitue un outil formidable pour inciter et soutenir les propriétaires dans leurs projets d'aménagement forestier. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que la vaste majorité des États américains et l'Ontario ont mis en œuvre des programmes de réduction ou de remboursement de taxes foncières pour les propriétaires qui aménagent leurs lots boisés. Le Québec utilise aussi la fiscalité foncière comme outil de mise en valeur de la forêt privée depuis 1965. Le principal avantage de ce type de programme est de soutenir les propriétaires engagés dans la sylviculture et non les spéculateurs fonciers.

La logique est simple; l'État partage le risque lié à l'aménagement forestier avec des propriétaires désireux de tirer de leur lot une production forestière susceptible de générer du bois pour l'industrie forestière, créatrice de richesse économique et de retombées pour les gouvernements par les taxes et impôts. Mon vœu pour la nouvelle année est donc que le nouveau ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Clément Gignac, mène à bien ce dossier en 2012.

Pierre-Maurice Gagnon
Producteur forestier
Président de la Fédération des producteurs de bois du Québec